

CSDGE - MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

applicables au 1^{er} septembre 2022

UV4 – Engagement personnel

Pour l'obtention du 1er dan : Le candidat devra participer à un stage de commissaire sportif et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant que commissaire sportif, se déroulant sur 2 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.

Equivalence : Commissaire sportif et/ou arbitre départemental en activité.

Pour l'obtention du 2e dan : Le candidat devra participer à un stage d'arbitrage et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant qu'arbitre, se déroulant sur 2 demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.

Equivalence : Arbitre départemental en activité.